



N° 1984

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 31 mai 2019.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*exprimant la **gratitude et la reconnaissance**  
de l'Assemblée nationale pour les **actes d'héroïsme**  
et les **actions militaires des membres des forces armées alliées**  
ayant pris part au **débarquement en Normandie,**  
en **France, le 6 juin 1944,***

présentée par

M. Richard FERRAND,  
*Président de l'Assemblée nationale*

MM. Gilles LE GENDRE, Christian JACOB, Patrick MIGNOLA,  
Mme Valérie RABAULT, MM. Jean-Christophe LAGARDE,  
André CHASSAIGNE, Philippe VIGIER,

Députés

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 6 juin 2019 marquera le soixante-quinzième anniversaire du Débarquement allié sur les plages de Normandie, premier acte de l'opération « Overlord » qui mènera à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À l'aube du 6 juin 1944, vingt-quatre heures après la date initialement retenue pour ce « Jour J », 130 000 hommes, jeunes pour la plupart, se sont élancés des côtes britanniques vers des plages de Normandie dont les noms de code demeureront à jamais dans les mémoires : Utah, Omaha, Gold, Juno, Sword. À bord des 4 300 barges qui les conduisent vers le sol français, escortés par plus de 500 navires de guerre, à quoi pensaient ces jeunes Américains, Canadiens ou Britanniques, qui constituaient l'immense majorité des soldats déployés ?

Peut-être aux mots que leur avait adressés la veille leur commandant en chef, le général Dwight D. Eisenhower : *« Vous êtes sur le point de vous embarquer pour la Grande Croisade vers laquelle ont tendu tous nos efforts pendant de longs mois. Les yeux du monde sont fixés sur vous. Les espoirs, les prières de tous les peuples épris de liberté vous accompagnent. Avec nos valeureux Alliés et nos frères d'armes des autres fronts, vous détruirez la machine de guerre allemande, vous anéantirez le joug de la tyrannie que les Nazis exercent sur les peuples d'Europe et vous apporterez la sécurité dans le monde libre. »*

Au soir de la première journée de ce qui allait constituer la bataille de Normandie, les forces alliées ont compté plus de 10 000 morts, dont une forte majorité d'Américains. L'opération « Neptune », nom de code de l'assaut naval, fut néanmoins un succès puisque plus de 150 000 hommes ont débarqué en Normandie, ainsi que 20 000 véhicules. Faisant honneur à l'appel lancé quatre ans plus tôt par le Général de Gaulle, des soldats français ont également pris part à cette opération amphibie, la plus vaste de l'histoire, puisque les membres du 1<sup>er</sup> bataillon de fusiliers marins conduits par le commandant Kieffer ont débarqué à *Sword beach* aux côtés des Britanniques. Leurs exploits à Ouistreham et Bénouville sont à jamais inscrits dans la mémoire nationale. En outre, dès la veille du Débarquement, la Résistance française s'est mobilisée au son des *« sanglots longs des violons de l'automne »*, et a contribué à semer le trouble chez l'ennemi.

Le Débarquement de Normandie a constitué une étape décisive pour les Alliés. En établissant rapidement des têtes de pont sur le sol français, ils ont pu donner sa pleine mesure à la supériorité acquise grâce à l'entrée en guerre des États-Unis.

Dès lors, la défaite du régime nazi était inéluctable.

À quelques jours des commémorations du soixante-quinzième anniversaire du Débarquement, il importe que l'Assemblée nationale réaffirme sa reconnaissance et sa gratitude envers les membres des forces armées alliées venus combattre sur le sol français, et parfois y mourir, afin de libérer notre pays du joug de la barbarie nazie. De la pointe du Hoc au cimetière américain de Colleville-sur-mer, des plages aux cimetières britannique de Bayeux et canadien de Bretteville-sur-Laize, les côtes normandes gardent gravé en elles le souvenir de leur engagement et de leurs sacrifices. Et bien que l'Unesco vienne d'annoncer que le classement des plages du Débarquement en Normandie ne pourrait être examiné avant 2021, nul ne peut contester leur appartenance au patrimoine mondial : c'est là que sont venus combattre des jeunes hommes, souvent de moins de vingt ans, pour défendre les valeurs communes de l'humanité. Cicatrices de l'une des périodes les plus sombres de notre histoire, ces sites témoignent tant de la fragilité de la liberté que de son prix. Leur permanence nous permet de ne jamais oublier.

Alors que s'éteignent jour après jour les derniers combattants survivants, il est plus que jamais nécessaire de s'attacher à la perpétuation du souvenir de leurs actes auprès des plus jeunes d'entre nous. À l'école bien sûr, au travers des enseignements d'histoire, mais aussi en toutes occasions. Nombre de jeunes participent aux commémorations et contribuent à l'entretien des mémoriaux. Mais à l'heure où l'attention comme l'émotion sont souvent fugaces, il est indispensable de rappeler à chaque jeune femme et à chaque jeune homme que la liberté n'est jamais acquise, y compris sur le sol européen. Les crises actuelles ou à venir – climatiques, migratoires, sociales ou économiques – sont autant de menaces pour la liberté des peuples. En ces temps troublés où peuvent aisément ressurgir les périls ayant par le passé déjà conduit au chaos, il est du devoir de chacun de prévenir toute résurgence des atteintes aux droits fondamentaux et aux libertés publiques. La vigilance est donc plus que jamais indispensable, afin d'éviter le basculement dans l'ère des regrets ou des remords.

Au-delà, le souvenir du Débarquement est aussi l'occasion de saluer les liens indestructibles d'amitié qui lient aujourd'hui encore les Alliés comme les anciens adversaires. Au rang de ceux-ci, soulignons la vigueur de la relation franco-américaine qui n'a jamais failli depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Forgées par « *du sang, de la sueur et des larmes* » nos relations avec nos Alliés d'hier sont inaltérables et c'est pourquoi la France est attachée au multilatéralisme, seul système de gouvernance mondiale à même de prévenir les dérives de « la loi du plus fort ». C'est d'ailleurs ensemble que les nations démocratiques luttent pour préserver la paix internationale, au Levant comme au Sahel. Poursuivant ainsi le combat de nos aïeux.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant que le 6 juin 2019 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'assaut lancé en Normandie, en France, par les troupes alliées, notamment américaines, britanniques, canadiennes et françaises, connu sous le nom d'Opération « Overlord », avec le soutien indispensable des forces australiennes, belges, grecques, hollandaises, néo-zélandaises, norvégiennes, polonaises et tchécoslovaques ;
- ⑤ Considérant qu'avant l'Opération « Overlord », la France était encore occupée et l'Europe subissait le joug du régime nazi ;
- ⑥ Considérant que le débarquement du « Jour J » a constitué l'opération amphibie la plus importante de l'histoire, marquée par le déploiement de plusieurs dizaines de milliers de soldats sur les plages portant les noms de code « Utah », « Omaha », « Gold », « Juno », et « Sword » ;
- ⑦ Considérant que les forces françaises ont pris toute leur part au Débarquement, notamment grâce aux actes de bravoure des 177 Français du 1<sup>er</sup> bataillon de fusiliers marins commandos, sous le commandement du capitaine de corvette Philippe Kieffer ;
- ⑧ Considérant la participation décisive de la Résistance française à la libération de la France ;
- ⑨ Considérant que le déploiement des forces américaines sur le sol européen et le succès de l'opération conduite en Normandie, bien qu'ayant entraîné de très fortes pertes, furent décisifs pour les Alliés et permirent de remporter la victoire contre le régime et l'idéologie nazis ;
- ⑩ Considérant que le sol français abrite les corps de plusieurs dizaines de milliers de soldats alliés, dont 9 000 Américains, ayant donné leur vie pour libérer l'Europe du joug de la tyrannie nazie ;

- ⑪ Considérant la nécessité d'intensifier la transmission de leur mémoire, en particulier en direction des plus jeunes ;
- ⑫ Considérant l'engagement et l'implication des jeunes générations pour commémorer ces combats, rendre hommage aux anciens combattants et célébrer la paix qu'ils ont apportée en 1944 ;
- ⑬ Considérant que les nombreux vestiges de ces combats témoignent de l'ampleur et du caractère unique du Débarquement de Normandie dans l'histoire du monde et doivent être protégés ;
- ⑭ 1. Soutient et s'associe aux initiatives tendant à commémorer le soixante-quinzième anniversaire du Débarquement allié du 6 juin 1944 en Normandie pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- ⑮ 2. Manifeste la gratitude et la reconnaissance de la représentation nationale aux membres des forces armées alliées, notamment américaines, qui ont participé aux opérations du « Jour J » ainsi qu'aux membres de la Résistance et à l'ensemble des civils ayant contribué au succès de l'opération Overlord et à la victoire contre le régime nazi et les forces de l'Axe ;
- ⑯ 3. Souhaite que les anciens combattants survivants soient particulièrement salués à l'occasion des commémorations du soixante-quinzième anniversaire du Débarquement ;
- ⑰ 4. Appelle à conforter les actions pédagogiques et éducatives permettant d'assurer un enseignement de haut niveau de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et d'entretenir le devoir de mémoire ;
- ⑱ 5. Adresse ses remerciements aux jeunes du monde entier qui contribuent au succès des commémorations du soixante-quinzième anniversaire du Débarquement de Normandie, participant ainsi à la perpétuation du souvenir des actes d'héroïsme accomplis et des sacrifices consentis par les soldats ayant pris part à la libération de la France et de l'Europe ;
- ⑲ 6. Soutient les actions entreprises par les autorités locales, nationales et internationales ainsi que par les acteurs de la société civile pour préserver le patrimoine mondial exceptionnel que représentent les plages de Normandie dans la perspective de leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco ;

- ⑩ 7. Affirme son attachement au multilatéralisme, seul à même de résoudre durablement les conflits mondiaux ;
- ⑪ 8. Invite le peuple français à prendre part aux cérémonies organisées pour rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont libéré l'Europe.

